

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 25 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine

NOR : MCCB1527484A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 25 novembre 2015, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine dans les spécialités suivantes :

- archéologie ;
- archives ;
- monuments historiques et inventaire ;
- musées ;
- patrimoine scientifique, technique et naturel.

Le nombre de postes offerts sera fixé dans un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 1^{er} décembre 2015, 12 heures, heure de Paris, au 30 décembre 2015, à 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Si le candidat souhaite par la suite modifier l'une des données de son inscription, il devra en faire la demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 30 décembre 2015, avant minuit, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Aucune demande de modification transmise hors délai ne sera prise en compte.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription est disponible en annexe de cet arrêté.

Il peut également être obtenu :

Par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Conservateur-du-patrimoine> ;

Par voie postale en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénoms et adresse du candidat. Cette demande devra comporter l'intitulé du concours réservé, pour lequel il souhaite s'inscrire. Elle doit être adressée au plus tard le 30 décembre, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, au :

Ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, concours réservé « Sauvadet » de conservateurs du patrimoine, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Le formulaire d'inscription papier dûment complété et signé, pour les candidats qui s'inscrivent par voie postale, devra être envoyé obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, concours réservé « Sauvadet » de conservateurs du patrimoine, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Aucune demande de formulaire d'inscription et aucun formulaire d'inscription postés hors délais ne seront pris en compte.

Les candidats, inscrits par voie postale ou par voie électronique, doivent envoyer les pièces justificatives suivantes, par courrier simple, au plus tard le 8 janvier 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi :

- la copie du dernier courrier reçu du service des ressources humaines du ministère de la culture et de la communication dont l'objet est « la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative aux agents contractuels – 2ème volet : l'accès à l'emploi titulaire » ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, concours réservé « Sauvadet » de conservateurs du patrimoine, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01.

Aucune de ces pièces postée hors délai ne sera prise en compte.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 3 mai 2016 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer.

Les candidats devront télécharger leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> et le retourner complété sous forme dactylographiée, en trois exemplaires, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, concours réservé « Sauvadet » de conservateurs du patrimoine, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01, au plus tard le 5 septembre 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle se déroulera à partir du 3 octobre 2016, en région parisienne.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

A N N E X E

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS RÉSERVÉ DE CONSERVATEURS DU PATRIMOINE –
LOI SAUVADET UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(PAGE 1/2)

Session 2015

Éléments à faire parvenir (pages 1 et 2) au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, pôle recrutement et parcours professionnels, concours réservé « Sauvadet » de conservateurs du patrimoine, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01, au plus tard le 8 janvier 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES toutes les correspondances
M. , Mme (1):	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :
(1) Rayer la mention inutile.	

Important : Il est vivement conseillé au candidat de remplir l'ensemble des champs demandés afin d'être contacté dans les plus brefs délais en cas de dossier incomplet.

Il est obligatoire de remplir la page n° 2 de ce formulaire d'inscription et de la signer.

ANNEXE (SUITE)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS RÉSERVÉ DE CONSERVATEURS DU PATRIMOINE –
LOI SAUVADET UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(PAGE 2/2)

Session 2015

Nom du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Cocher la case correspondante à la spécialité dans laquelle vous souhaitez passer les épreuves.

- Archéologie
- Archives
- Monuments historiques et inventaire
- Musées
- Patrimoine scientifique, technique et naturel

Cocher la case correspondante à la langue vivante étrangère dans laquelle vous souhaitez passer la seconde
épreuve orale d'admission :

Attention : une seule langue peut être cochée. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Italien
- Japonais
- Russe
- Portugais
- Polonais

A, le

Signature du candidat